



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

### AVIS PUBLIC

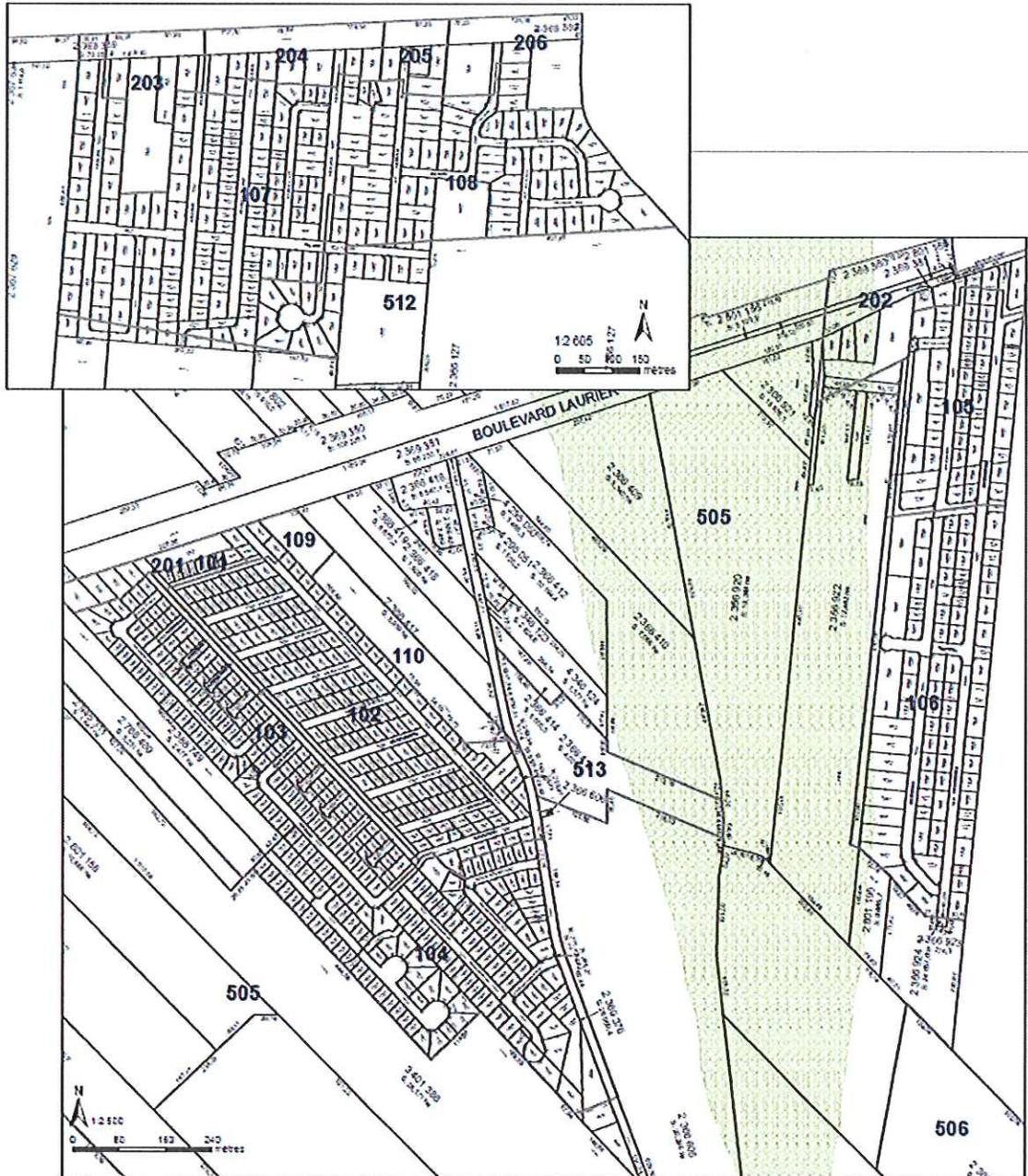
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT L'ABATTAGE D'ARBRES EN ZONE À DOMINANCE RÉSIDENTIELLE ET L'ENTREPOSAGE DU BOIS DE CHAUFFAGE DANS LA ZONE 102.

Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 16-449 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage no. 09-370, afin de modifier les normes concernant l'entreposage du bois de chauffage pour la zone 102 et l'abattage d'arbres».

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2016. Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La délimitation des zones concernées par le changement est illustrée sur les croquis ci-joint. Les zones à dominance résidentielle correspondent aux zones ayant comme préfixe 100.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 12 septembre 2016 à 19 h 45** au lieu habituel des séances du conseil, soit au 290, rue St-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 14e jour du mois de juillet 2016.

*Ginette Daigle*  
Ginette Daigle  
Secrétaire-trésorière